Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1906)
Heft: 6

Artikel: Rapport de M. Edmond Martin sur la question des examens
Autor: Martin, Edmond
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-241888

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

5° La création de caisses de secours mutuels pour les élèves des écoles du canton de Genève rencontrerait de grandes difficultés d'application. A l'heure actuelle, l'école primaire genevoise ne peut assumer cette tâche.

M. *le Président* remercie vivement Mme Dunand.

Les conclusions nouvelles, 1 et 4, sont votées, après une courte discussion, et le rapport est adopté, dans son ensemble, à l'unanimité.

3° Rapport de M. Edmond Martin sur la question des examens.

L'organisation actuelle des examens et de la promotion permet-elle à l'école de remplir entièrement sa mission envers tous les élèves, étant donnée la grande diversité de leurs aptitudes, et d'assurer le développement normal de chacun d'eux?

M. Edmond Martin présente le rapport suivant :

Mesdames et Messieurs,

De prime abord, il importe, si nous voulons dominer quelque peu notre sujet et arriver à donner une solution satisfaisante au problème qui nous est posé, si tant est que cette question soit susceptible d'être résolue d'une manière définitive, il importe, disons-nous, de partir de la genèse et de nous demander, à notre tour, pourquoi les examens furent institués chez nous.

Notre enseignement primaire obligatoire a, croyons-nous, toujours été soumis, à ce régime d'examens, qui a déjà tant fait couler d'encre et allumé tant de discussions entre les hommes qui s'occupent des choses de l'école. Qu'a donc voulu l'autorité en l'établissant? — Jusqu'à quel point ses vœux se sont-ils réalisés? La question elle-même peut-elle être résolue une fois pour toutes? C'est ce que nous nous proposons d'étudier en commun aujourd'hui si vous voulez bien, Mesdames et Messieurs, m'accorder pour quelques instants votre gracieuse indulgence et l'appui de votre expérience éclairée.

Il est un principe admis, pensons-nous, par vous tous, c'est que tout travail doit recevoir sa sanction, que toute œuvre est critiquable, que toute organisation doit pouvoir être contrôlée.

Or, jusqu'à l'heure actuelle, le seul moyen pratique permettant à l'autorité scolaire de juger soit les connaissances des élèves, soit la valeur de l'enseignement, a été l'examen. Nous pouvons dire, même, que le système de l'examen peut, au besoin, poursuivre un autre but encore. Nous ne sommes pas très loin de croire que les épreuves annuelles doivent tendre à donner au corps enseignant certaines directions pédagogiques et établir dans nos écoles un minimum d'unité dans la méthode et dans les matières du programme aussi bien que servir, en définitive, à créer une base de garantie et de comparaison.

Si nous continuons de ce pas là, vous allez nous dire, Mesdames et Messieurs, que notre montre retarde, que nous sommes vieux-jeu : qu'alors que, de tous côtés, on réclame à grands cris la suppression des examens ; qu'on revendique pour le maître d'école la responsabilité personnelle de la promotion de ses élèves ; qu'on sait bien que l'examen est un trompe-l'œil, un leurre, de la poudre aux yeux, un rouage suranné, inutile, gênant même, dont il faut se défaire au plus tôt, afin de ne pas voir sombrer cette magnifique et généreuse idée que l'enseignement doit être éducatif ; que la fonction de l'école n'est pas de préparer des élèves pour l'examen, mais d'en faire simplement des hommes armés pour la lutte à venir — c'est être téméraire et un tantinet ridicule de vouloir tout rapporter à l'examen et faire de lui le pivot, l'organe principal de notre enseignement.

Eh là ! tout doux s'il vous plaît ! N'allons point si vite en besogne et, courtoisement, pesons bien le pour et le contre.

Dans tous les âges, dans les toutes professions, les examens ont existé et existent encore. Ils ne portent peut-être pas tous ce nom, mais le mot ne fait rien à l'affaire.

Les chevaliers plus ou moins légendaires d'autrefois subissaient des épreuves ; les corporations toutes-puissantes du moyen-âge exigeaient de leurs apprentis un chef-d'œuvre avant de leur conférer le titre de patron ; le chimiste et le physicien modernes (des scientifiques ceux-là) ne soumettent-ils pas les matières qu'ils veulent connaître à l'analyse ? : examen ; le commerçant enfin, ne fait-il pas, à maintes reprises, l'inventaire de ses marchandises ? examen toujours !

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, si tout n'est pas examen, tout peut être appelé à le subir ; l'artiste même,

qui plane au-dessus de ses contemporains et des générations futures, ce demi-dieu qui incarne ce à quoi tendent tous les efforts, vers lequel, dans la douleur comme dans la joie, les humains tournent leurs regards, le génie, en un mot, qu'il soit poète, peintre ou musicien, n'est-il pas soumis, comme toute chose d'ici-bas, à la critique, à l'examen ?

Oui, l'examen est en toutes choses, toute œuvre doit être éprouvée afin que ce qui est bon soit retenu et le reste repris sur le métier pour devenir bon à son tour. Après cela ne pouvons-nous pas dire que ce sont ceux qui demandent la suppression des examens qui nous paraissent téméraires et ridicules ? Pourquoi l'école se déroberait-elle à cette loi naturelle ? pourquoi le fonctionnaire revendiquerait-il, de gaieté de cœur, une part de responsabilité qui n'est point son affaire ? Nous croyons pouvoir poser en principe, qu'à notre sens, il n'est pas possible à l'autorité scolaire de contrôler le travail de tous par autre chose que par un examen. Ceci est pour nous un point très important; c'est, au fond, le point principal de la question, quoiqu'en lettre elle n'en parle pas. L'organisation actuelle des examens permet-elle à l'école de remplir sa mission? Cette organisation et particulièrement celle de la promotion permet-elle d'assurer le développement de chaque élève? — A ces deux questions nous en ajoutons une troisième :

Cette organisation permet-elle à l'autorité de porter un jugement sain sur les œuvres et les mérites de tous ?

Nous le répétons, ce troisième point est, pour nous, inséparable des deux autres. Il est constant qu'en créant les examens, la préoccupation principale de l'autorité a été d'établir un contrôle du savoir de l'élève et de l'œuvre du maître.

* * *

Ces trois questions, encore qu'intimement liées entre elles, gagneront, nous semble-t-il, à être étudiées séparément. Il nous sera plus aisé de grouper les faits et d'en déduire des conclusions que nous entrevoyons d'ores et déjà pouvoir répondre à toutes et à chacune.

Et d'abord qu'a-t-on voulu entendre par *mission de l'école?* Autrefois, dans le bon vieux temps, — passez-nous ce cliché fort banal certes, mais qui exprime bien l'idée et l'époque,

auxquelles nous voulons faire allusion — l'école se bornait à *apprendre* aux enfants les rudiments de leur langue maternelle et du calcul dans ce qu'ils ont de plus élémentaire et de plus primitif. On n'avait pas encore établi des programmes, des systêmes et des méthodes qui sont tant, aujourd'hui, matière à dispute et qui font que trop souvent le malheureux instituteur mal renseigné, peu dirigé, perd la tête dans ce labyrinthe et, en désespoir de cause, abandonne tout, systèmes et méthodes, avance à tâtons, perd un temps précieux, ne fait et ne peut faire que de piètre besogne.

Aujourd'hui qu'avec Perez, Stuart Mill et d'autres, les quelques observations des Locke, des Rousseau et des Pestalozzi surtout, se sont élevées au titre de science pédagogiqne, il a bien fallu que l'école populaire évoluât avec elles. Quand bien même l'école primaire est obligatoire, qu'elle peut, par conséquent, recevoir et qu'elle reçoit, en effet, chez elle toute la jeunesse : forts ou faibles, êtres bien ou mal doués, enfants suivis avec une tendre sollicitude ou pauvres petits abandonnés, l'école ne doit pas, ne peut pas rester en arrière ; comme tout, autour d'elle, elle doit se plier aux exigences de l'heure, en un mot, être de son temps.

Au fond, ce n'est pas tant l'acquisition de connaissances nouvelles que le développement des facultés naturelles des élèves, la mise en ordre de leurs idées, relativement très nombreuses, qui doit faire la constante préoccupation de l'instituteur. On l'a souvent répété : l'enfant sait beaucoup de choses, mais il les sait mal. Coordonner ses idées, le mettre à même de se servir de son petit bagage intellectuel comme d'un instrument docile pour pouvoir acquérir ensuite (allant du connu à l'inconnu) une science nouvelle, voilà, n'est-il pas vrai ? tout le problème de la pédagogie et le but vers lequel doivent tendre nos efforts.

Mais, pour que tout l'édifice ne s'écroule pas au moindre orage, il est nécessaire que nous construisions sur un terrain solide. Pour faire un penseur et un être intelligent, un travailleur et un homme d'action, il faut autre chose qu'un petit cerveau encombré de tout un fatras de connaissances disparates n'ayant entre elles aucun lien.

Apprendre donc aux enfants les éléments indispensables et développer, chez eux tous, les belles facultés que la nature leur a données (amour du bien, du beau, du vrai, — énergie,

volonté, bon sens, abnégation) n'est-ce pas là faire des penseurs et des travailleurs, des êtres intelligents et des êtres actifs ? n'est-ce pas, dans la république, la mission de l'école primaire obligatoire ?

A première vue du moins, il est permis d'énoncer qu'un examen bien fait, un examen s'inspirant lui-même de ces hautes et belles idées de la pédagogie moderne peut, non seulement permettre à l'école de remplir sa fonction, mais encore l'empêcher de s'y soustraire.

* * *

Car, et c'est ici qu'entre en scène la deuxième partie de notre sujet, pour être éducative l'instruction n'en reste pas moins l'instruction, c'est-à-dire un certain bagage intellectuel que, bon gré mal gré, chaque enfant doit posséder, quels que soient sa position, ses facultés et ses moyens. Pour le cas qui nous occupe, il y a certainement une distinction très nette à établir entre l'instruction proprement dite et l'éducation. Est-ce à dire qu'après avoir défini la fonction de l'école nous nous éloignions aussitôt de notre thème pour retomber dans d'anciens errements ? On l'a dit souvent et nous sommes tous d'accord sur ce point : l'école ne doit pas préparer des candidats à l'examen ; elle doit avoir pour objectif principal le développement normal des facultés innées. La préoccupation de l'instituteur digne de ce nom ne doit pas être d'obtenir de petites machines faisant impression un jour d'examen, mais de former des individualités franches et bien trempées qui, courageusement, entreront ensuite dans la lutte pour la vie.

Ces paroles parfaitement justes et marquées au coin d'une conception élevée de la science de l'éducation font le plus grand honneur à qui les prononce et à qui, surtout, met en action le principe hautement moral qui s'en dégage ; mais il n'en reste pas moins acquis que le maître qui prépare ses élèves en vue d'un examen qui sera bien fait, un examen qui ne sera pas une brève et sèche nomenclature de règles, de clichés et de lieux communs, mais un exposé aussi net et précis que possible de la science acquise et du résultat qui en dérive, ce maître aura rempli tout son devoir de bon fonctionnaire.

En conséquence, nous ne croyons pas que ceux qui prétendent que l'examen est incapable de donner une idée bien

nette des connaissances acquises par les élèves soient dans la vérité absolue. A notre avis, un examen normal, sérieux et bien compris peut parfaitement donner, à qui le fait au plus près de sa conscience, un résultat quasi probant. Aussi bien, pourquoi l'examen n'atteindrait-il pas ce but? On nous dira peut-être que les élèves sont surpris, intimidés, ne jouissent pas de tous leurs moyens lorsqu'un maître autre que le leur dicte les questions ou qu'un inspecteur plus ou moins inconnu les interroge. Cet argument a sa valeur, sans doute; mais est-ce bien l'organisation elle-même qui est défectueuse ou ne peut-on pas plutôt avancer que c'en est l'application qui laisse à désirer?

Mais il y a autre chose. Nous croyons pouvoir soutenir que l'examen nous apparaît, en outre, comme un stimulant de premier ordre pour les élèves d'abord et pour les maîtres aussi. En effet, les yeux constamment fixés sur ce phare, chacun rivalise de zèle et d'entrain pour arriver joyeusement et dignement au port. Si l'examen est le couronnement de l'œuvre, si l'on peut lui faire crédit d'une confiance de bon aloi, nous ne voyons pas pourquoi il ne présenterait pas, pour les élèves, un maximum de garantie puisqu'il leur permet de montrer tout ce qu'ils savent et comment ils le savent. Ici nous exprimons un désir que nous aimerions voir devenir bientôt une réalité. La promotion de l'élève devrait être faite par l'inspecteur et l'instituteur agissant de concert. Il y a là, outre une idée de justice et de bon sens, un sentiment de sécurité pour tous qui, trop souvent, est considéré comme quantité négligeable.

Mais, nous l'avons dit, ce n'est pas seulement du savoir de l'élève qu'il s'agit ; l'examen est considéré à l'heure actuelle comme le principal sinon le seul moyen de juger la valeur de l'enseignement du maître et nous croyons bien ne pas être dans l'erreur en pensant que nous abordons maintenant un sujet très délicat, un terrain sur lequel il peut être dangereux de séjourner longtemps.

N'importe ! Envisageons la question pour elle-même et sans souci du « qu'en dira-t-on ? ».

Il y a lieu de considérer ici la fonction de l'instituteur sous ses deux faces bien distinctes. En tout maître d'école digne de sa tâche, que les discours officiels proclament si belle, il y a deux hommes : l'*instructeur*, nommé par l'Etat, ayant pour

devoir d'enseigner aux enfants de la République le minimum de connaissances prévu par la loi et l'*éducateur* (nous regrettons que le Dictionnaire de l'Académie ne nous permette pas de dire *le Pestalozzi)* dont la charge ne relève que de sa conscience, qui prend dans ses mains ce bloc informe qu'est l'âme infantile pour le façonner à son gré et s'efforcer d'en tirer l'œuvre d'art sur laquelle il serait prématuré et téméraire de porter un jugement immédiat, mais dont les qualités se feront jour peu à peu et le paieront, tôt ou tard, de ses peines. Or, si l'autorité juge la valeur de l'enseignement de ses fonctionnaires, elle n'apprécie, et pour cause, que le côté *instruction* qui est de son ressort et non pas le côté *développement moral*, lequel, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, n'aura jamais de comptes à rendre qu'à la conscience de celui qui en assume la responsabilité.

Nous demandant, maintenant, si l'œuvre que prescrivent à un fonctionnaire la loi et les règlements peut être déterminée avec quelque justesse par un examen qui ne soit ni un épouvantail ni une plaisanterie, mais une épreuve, dans tout ce que ce mot peut présenter de sérieux et de digne, il ne sera pas très osé à nous de répondre *oui*.

Pour les trois thèmes que nous nous sommes proposés au début de ce travail, nos réflexions déduisent cette conclusion : l'organisation actuelle des examens permet à l'école de remplir son mandat (acquisition du minimum de savoir prévu par la loi); elle peut parfaitement assurer le développement *intellectuel* normal de l'immense majorité des élèves et renseigne, en outre, l'autorité scolaire sur l'activité de ses fonctionnaires.

* * *

Vous avez sans doute remarqué, Mesdames et Messieurs, qu'au cours de ces quelques pages les termes d'examen normal, d'examen bien fait sont souvent revenus sous notre plume. En effet, l'organisation actuelle des examens ne permet à l'école de remplir sa mission et n'assure le développement de la presque totalité des élèves qu'à la condition expresse qu'elle soit mise en pratique avec toutes les garanties possibles. Les examens et la promotion tels qu'ils se font aujourd'hui sont-ils exempts de toute critique ? Certes non, puisque chaque année nous avons de tous côtés la preuve du

contraire. Cependant, nous croyons pouvoir dire ici que si l'école a évolué, si les programmes se sont transformés, le corps enseignant et celui des inspecteurs, eux aussi, ont marché vers une conception moins factice de leur tâche. Nous sommes loin, n'est-il pas vrai, de ces temps étranges où l'on appréciait par un zéro sur toute la ligne l'enseignement de la géographie parce que des bambins ne savaient pas « que les pôles sont les points par où passe l'aiguille qui traverse une orange », ou l'enseignement de la grammaire parce qu'on omettait d'énoncer « que le verbe est un mot qui indique ce qu'on est ou ce qu'on fait ». Il peut se présenter, à l'heure actuelle, des erreurs regrettables certainement, mais sont-elles véritablement assez graves pour condamner un système qui, à tout prendre, n'a pas été établi par le seul fait du hasard ? Jusqu'à plus ample informé, il est permis d'en douter.

Parallèlement nous pensons aussi que le corps enseignant n'est pas resté stationnaire ; les légendes qui avaient cours à un moment donné tendent à disparaître faute de cause première. La mauvaise qualité de la dextrine des « plis du mardi » ; les feuillets-épreuves imprudemment laissés sous les yeux d'un client dans une imprimerie officielle ; le hasard, bien grand très souvent, qui place l'élève fort à côté de son condisciple plus faible parce que la philanthropie enseigne qu'il faut s'entr'aider non seulement dans les jours de joie, mais encore et surtout dans les « jours d'épreuve » ; l'esprit de camaraderie, et l'esprit contraire quelquefois aussi, qui jouent un rôle par trop en vue au moment de la correction des travaux, tout cela ne peut être que légendes ; mais c'est encore trop ; il faut espérer en l'aurore d'un jour où ces considérations seront définitivement bannies d'une discussion telle que celle-ci.

Et puis, c'est un sentiment d'orgueil professionnel qui nous fait prendre ici la défense des examens et nous incite à demander qu'ils soient faits dans des conditions telles que nous n'ayons plus à déplorer les erreurs que nous venons de signaler. Ayant subi victorieusement les épreuves finales l'élève sortant de l'école primaire pourra se présenter, n'importe où, le front serein. Peut-être alors, nous sera-t-il permis d'espérer que les instituteurs n'auront plus la surprise douloureuse d'entendre qualifier leur œuvre d'incomplète et de stérile.

Au fond, tout cela peut, en quelque sorte, se résumer en

ceci : l'organisation actuelle des examens et de la promotion, y compris les réserves que nous avons faites, est parfaitement apte à jouer, chez nous, le rôle qui lui est dévolu ; mais la mise en œuvre de cette organisation est soumise à des variations inéluctables dues à l'influence du temps et du milieu. C'est pourquoi nous ne pouvons pas, *a priori*, répondre du résultat de telle ou telle modification que nous pourrions préconiser. En pédagogie, comme en toutes choses, nous devons nous souvenir que, seule, la méthode scientifique — à savoir : l'établissement de la loi dérivant des faits expérimentaux — permet de formuler des conclusions autorisées.

Nous chercherons toujours l'examen idéal et nous ne le rencontrerons jamais. Cependant il est permis de supposer que, peu à peu, nous nous approcherons de la vérité ; mais pour cela est-il vraiment nécessaire, est-il sage d'expérimenter sur toute la population scolaire du pays ?

A notre sens, le mieux serait d'établir un champ d'expérience pour les propositions qui nécessairement se feront jour. Qu'on demande la suppression de tout examen, ou celle de l'oral seulement, ou celle de l'écrit par contre; qu'on propose un système d'épreuves mensuelles qui fait merveille ici ou là; qu'on établisse une inspection finale exempte de chiffres ou tout autre moyen de contrôle : peu nous importe ! Transportons l'idée émise sur le champ d'expérience et n'adoptons enfin qu'après avoir éprouvé.

Nous le répétons, aucun système ne saurait être définitif en l'espèce ; il doit inévitablement subir des modifications ; mais nous demandons, ce sera là notre dernier mot, que ces modifications soiénт rangées dans l'ordre des lois expérimentales.

Mesdames et Messieurs,

Nous voici au terme des réflexions que nous a inspirées la méditation de notre sujet. Cette question, toute simple qu'elle paraisse, renferme en elle-même un vrai monde d'idées qu'il n'est pas dans nos moyens d'évoquer jusqu'aux sources; aussi avons-nous simplement cherché à en déduire les enseignements qui pourront nous être utiles lorsque viendra le moment d'en discuter les conclusions. Nous serons trop heureux si nous avons réussi à retenir quelque peu votre intérêt et s'il nous est ainsi donné d'apporter notre modeste pierre à

l'édifice que, pour le bien de la jeunesse qui nous est confiée, nous nous proposons d'élever avec nos chers collègues confédérés.

CONCLUSIONS :

1. L'organisation actuelle des examens et de la promotion permet à l'école de remplir sa mission, pour ce qui concerne l'instruction proprement dite, envers l'ensemble des élèves et assure au même titre le développement intellectuel normal de chacun d'eux.

2. Il n'est pas possible d'assurer l'application intégrale des programmes et d'apprécier le savoir des élèves sans soumettre ceux-ci à des examens.

3. Il est désirable :

a) que l'examen écrit soit entouré de toutes les garanties nécessaires de sérieux et de sincérité ;

b) que l'examen oral permette à l'élève de montrer son savoir sur toutes les branches ;

c) que l'avis du maître intervienne dans la promotion des élèves.

4. Toute modification à l'organisation actuelle devrait, avant de devenir une mesure générale, être soumise à des expériences partielles.

M. le *Président* félicite et remercie M. Martin, dont les idées s'inspirent d'une vue élevée du rôle de l'instituteur.

Après un échange de vues auquel prennent part Mlle Muller, MM. Bieler, Menu, Martin, Baatard, Charvoz et Durand, le rapport de M. Martin est adopté à l'unanimité.

Séance levée à 4 h.

Le bulletinier :

L. Durand.